



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION SECURITE SANITAIRE**

Gourbeyre, le 14 MAI 2024

**SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR**

Le Directeur Général de l'Agence de Santé  
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Affaire suivie par : Département « eau potable »  
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr  
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

à

Madame le Maire du Moule,  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Gestion  
des Eaux et de l'Assainissement de Guadeloupe

PJ : résultats d'analyses  
Réf. :

**LEVÉE DE RESTRICTION DE CONSOMMATION  
EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE  
Ville du Moule  
Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part des résultats des recontrôles effectués le 06/05/2024 à l'école de la 2<sup>ème</sup> chance.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est à nouveau conforme aux normes et ne représente pas de danger pour les paramètres mesurés.

Aussi, je vous invite à lever la restriction de consommer de l'eau demandée par mes services le 06 mai 2024 ; de communiquer à cet établissement cette mesure ; et de me transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez ci-dessous, la synthèse des résultats du 06/05/2024 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation :

| Localisation         |   | Paramètres          |                                   |                               |                           |
|----------------------|---|---------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Date Prélèvement     | Code et nom Point de surveillance             | Chlore libre (mg/l) | Bactéries coliformes (UFC/100 ml) | Escherichia coli (UFC/100 ml) | Entérocoques (UFC/100 ml) |
| 06/05/2024           | N°1843<br>Ecole de la 2 <sup>ème</sup> chance | 0.59                | < 1                               | < 1                           | < 1                       |
| Limite de qualité    |   | -                   | -                                 | 0                             | 0                         |
| Référence de qualité |   | -                   | 0                                 | -                             | -                         |

  
 Le Directeur Général  
 Florence BOUTIER  
 Directrice Générale Adjointe

Copie :  
M le Préfet  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Gestion des Eaux et de l'Assainissement de Guadeloupe  
Mme la Directrice technique du SMGEAG